

Le Parc national de forêts présente ses premiers bénéficiaires de la marque *Esprit parc national- forêts*

Un an après sa création, le Parc national de forêts se lance dans l'aventure de la marque collective des nationaux de France. En effet, le 14 décembre, Nicolas Schmit, Président du Conseil d'administration du Parc national de forêts, et Véronique Genevey, directrice, donnent le coup d'envoi de la marque *Esprit parc national – forêts* à Vanvey (Côte-d'Or). Produits issus de l'agriculture durable, sorties découverte des patrimoines, hébergements deviennent ainsi les ambassadeurs de nombreux savoir-faire locaux grâce à la marque collective des 11 parcs nationaux de France.

Esprit parc national-forêts vient valoriser le savoir-faire des acteurs économiques du territoire du Parc national de forêts en s'appuyant sur des valeurs communes d'engagement pour la préservation de la biodiversité, de l'authenticité des produits, services et modes de production, de respect de la nature, de partage et de vitalité.

Un lancement généreux avec 24 bénéficiaires et 64 produits et services marqués *Esprit Parc national-forêts*

Début octobre 2020 le Parc national de forêts lançait un appel à candidature invitant les professionnels du tourisme et de l'agriculture, déjà engagés dans le respect de l'environnement et la protection du territoire, à s'inscrire dans la démarche *Esprit parc national*.



24 bénéficiaires se voient attribuer la marque !

Pour la filière agriculture ce sont 6 producteurs de miel et produits dérivés, 5 producteurs de fruits, légumes, champignons, fleurs et plantes comestibles (dont 1 herberie), 2 producteurs de lait et produits laitiers et 1 producteur de vin (vins tranquilles et vins mousseux) qui vont faire rayonner leur savoir-faire.

Dans la filière tourisme, 3 prestataires des sorties « découverte du patrimoine » offrant 16 sorties (dont 4 à vélos à assistance électrique) et 7 hébergeurs, proposant 15 hébergements touristiques (5 gîtes et 7 chambres d'hôtes et 3 hébergements insolites en site isolé) vont accueillir les visiteurs en quête de calme et de nature.

D'autres dossiers sont en cours d'examen et pourraient prochainement aboutir au marquage d'une dizaine de produits et services touristiques supplémentaires avant la saison touristique 2021 !

Le Parc national de forêts affiche ses objectifs à l'horizon 2021...

Enrichir le réseau existant des bénéficiaires de la marque.

Lancer le déploiement sur gamme plus large de produits et services dès 2021.

Répondre aux attentes des producteurs locaux et ouvrir de nouvelles catégories de produits et services comme les céréales et oléo protéagineux.

Animer localement un réseau de bénéficiaires grâce à des partenariats gagnant-gagnant.

Contacts presse et demandes de visuels

Marie Quiquemelle

Marie.quiquemelle@forets-parcnational.fr

Téléphone : 06 15 20 24 16

<http://www.forets-parcnational.fr/fr/press-area>

Plus d'informations ici <http://www.forets-parcnational.fr> et là www.espritparcnational.com



BIENVENUE AU CŒUR DE NOS TERRES FORESTIERES

A PROPOS DU PARC NATIONAL DE FORETS

Le Parc national de forêts est le premier parc national français de plaine, celui situé le plus au nord de l'hexagone, au-dessus d'une ligne Lyon-Nantes. Situé sur le plateau de Langres, à cheval entre le sud de la Haute- Marne et le nord de la Côte-d'Or, le territoire du Parc national de forêts n'est pas aussi plat qu'on pourrait le croire.

Le Parc national de forêts s'étend sur 241 089 hectares

Son aire optimale d'adhésion, autrement dit la zone qui entoure le cœur, correspond aux espaces ayant vocation à composer le parc national. Elle est fixée par le décret de création du Parc national et comprend 127 communes pour une surface de 184 475 ha. L'aire d'adhésion du Parc national de forêts compte - 47 en Côte d'Or et 48 en Haute-Marne, totalisant une superficie de 143 233 ha.

Le périmètre d'intervention du Parc national de forêts couvre donc une superficie de 199 847 ha, et concerne 107 communes (dont 12 non adhérentes mais concernées par le cœur). Afin de préserver le caractère du Parc national de forêts, ce qui en fait l'essence et constitue sa raison d'être, une zone représentative des caractéristiques du territoire, **appelée cœur**, est soumise à une réglementation particulière qui encadre plus ou moins fortement certaines activités afin de s'assurer de leur compatibilité avec la préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager. Le cœur du Parc national de forêts totalise 56 614 ha et s'étend sur 60 communes. Il est à 95% forestier, constitué en grande partie de forêts publiques (domaniales ou communales).

Les forêts, majoritairement feuillues, du 11^{ème} parc national français, sont représentatives des plateaux calcaires du nord-est de la France. Au carrefour des influences climatiques continentale et océanique, subissant des entrées méditerranéennes, elles comptent l'une des plus importantes diversités d'essences d'arbres par hectare de France (jusqu'à plus de 15), le hêtre étant la plus courante.



Le Parc national de forêts est fondé sur des bases solides qui ont demandé 10 années de préparation. Une démarche complexe quand il s'agit à la fois de protéger et valoriser, sur le long terme, des écosystèmes et des richesses culturelles emblématiques à l'échelle d'un pays, de répondre à de grands enjeux planétaires actuels et de prendre en compte les préoccupations des habitants et des acteurs locaux, fortement concernés par le devenir de leur territoire. Pour atteindre ces objectifs, un projet territorial a été coconstruit et **la charte du Parc national de forêts** écrite par les forces vives du territoire.

Si la forêt occupe toute l'attention, les activités économiques y ont aussi leur place.

Car cet immense territoire, vit, produit, commerce comme n'importe quel autre ! Des filières se sont développées au fil des siècles, perdurent et **matérialisent l'excellence des savoir-faire** de la pierre, du bois et de l'agriculture. Et si l'on parle de prestige ce sont ceux de la Pierre de Bourgogne® et du bois qui fait les merrains des meilleurs tonneaux dans lesquelles murissent les plus grands vins de Bourgogne. Le Parc national de forêts n'est pas créé pas sur un territoire vierge de toute activité humaine et voit se développer de nouvelles ambitions touristiques avec le développement de l'écotourisme... mais pas seulement !

